
SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

230
DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE (CONVENTION DE NIAMEY).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

vu la Constitution ;

vu la Loi L/2021/0022/AN du 1^{er} juin 2021, autorisant la ratification ;

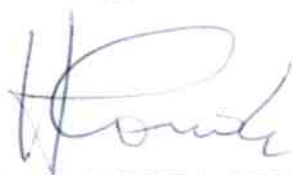
vu le Décret D/2021/...../PRG/SGG du 08 JUIL. 2021, portant promulgation de
Loi L/2021/0022/AN du 1^{er} juin 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de l'Union Africaine sur la Coopération
transfrontalière (Convention de NIAMEY).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2021



Prof. ALPHA CONDE